



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations de Taïx, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 44 (du début au point 2.1) et 45 (du point 2.2 à la fin)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BEX Fabienne, BONFANTI Djamilia, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine (pouvoir de MANUEL Christian), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), MILESI Marie, MUNOZ Sonia (à partir du point 2.2), NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir de CARMES Monique), SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 11 (du début au point 2.1) et 10 (du point 2.2 à la fin)

BALARAN Jean-Marc, BARBE Christian, CARMES Monique (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), MANUEL Christian (pouvoir à COURVEILLE Martine), MUNOZ Sonia (jusqu'au point 2.1), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SIBRA Jean-Michel (pouvoir à MERCIER Roland), SOURDIN Anne, TESSON Régis.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 28			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	44	Voix délibératives	47
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	44

DELIBERATION N° 2026/02/19-2.1 :
RETROCESSION DU PRODUIT DE LA VENTE D'UNE PARCELLE AM 410 SITUEE SUR LA
COMMUNE DE CARMAUX

Rappel : Par délibération 3.2 du 14 mars 2013, la Communauté de Communes du Carmausin a pris l'engagement de rétrocéder une parcelle AM 410 située sur la commune de Carmaux, décision concordante de la Ville de Carmaux par délibération N° 36 en date du 19 juin 2013.

Suite à la fusion au 1er janvier 2014 des communautés de communes Ségala Carmausin et du Carmausin, la communauté de communes Carmausin-Ségala a validé la vente par délibération du 23 septembre 2021 pour 45 115 € de la parcelle AM 410 située sur la commune de Carmaux à Monsieur et Madame _____, ou à la société qu'ils auront constituée pour cette acquisition, afin de l'intégrer à leur projet d'aménagement économique extérieur structurant.

Le produit de cette vente devait être rétrocédé à la Ville de Carmaux.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de statuer sur la rétrocession du produit de la vente à hauteur de 45 115 euros afin d'honorer les engagements antérieurs,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré le 19 février 2026.

**Le Président,
Didier SOMEN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOUSQUET**



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- *de sa transmission en Préfecture le*
- *de sa publication le*